

DÉPARTEMENT

Lozère.

EPCI :

Communauté de Communes du Gévaudan

EPCI à fiscalité propre

Élection du Président, des vice-présidents

ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL

Effectif légal

du conseil communautaire

36

Nombre de conseillers en exercice

36

DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le trente et un du mois de mars à treize heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire du Gévaudan

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

Marc COULOMB (Antrenas)	Jérémy PIC (Marvejols)	Bernadette TROUCELIER (Marvejols)
V BOUNIOL (Bourgs sur Colagne)	Jean-Paul BELOT (Marvejols)	Patrick VALENTIN (Marvejols)
le CASTAN (Bourgs sur Colagne)	Philippe BERTUIT (Marvejols)	Dominique BIZY (Montrodat)
Serge CHAZALMARTIN (Bourgs sur Colagne)	Corinne CASTAREDE (Marvejols)	Monique DOMEIZEL (Montrodat)
Olivier FOLCHER (Bourgs sur Colagne)	Amélie CHAUDESAIGUES (Marvejols)	Rémi ANDRE (Montrodat)
Monique LOUBIER (Bourgs sur Colagne)	Albert FALCON (Marvejols)	Bérandère REYNAUD (Montrodat)
Vincent MALON (Bourgs sur Colagne)	Aymeric FELGÉIROLLES (Marvejols)	Jean-François COURSIMAULT (Palhers)
Marie ROCHETEAU (Bourgs sur Colagne)	Raphaël GALIZI (Marvejols)	Christophe SUDRE (Recoules de Fumas)
Bernard ROUSSET (Gabrias)	Marie-Angèle HOURS (Marvejols)	Nicolas SALLES (St Bonnet de Chirac)
Cédric CRESPIN (Grèzes)	Ghislaine ITIER (Marvejols)	Pierre REY (St Laurent de Muret)
Vincent REMISE (Le Buisson)	Chantal LLABRES (Marvejols)	Jean-Paul ITIER (St Léger de Peyre)
Patricia BREMOND (Marvejols)	Nicolas POUGNET (Marvejols)	



Absents ¹ :

Delphine SALSON (Excusée, a donné pouvoir à Patricia BREMOND)

¹Préciser s'ils sont excusés.

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de *Monsieur Jean-Paul ITIER*, conseiller communautaire le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Jérémy PIC a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 35 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- Madame Michèle CASTAN*
- Monsieur Aymeric FELGÉIROLLES*

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 31
- f. Majorité absolue ² 19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<i>BREMOND Patricia</i>	27	Vingt-sept.....
<i>POUGNET Nicolas</i>	4.....	Quatre

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.



2.5. Proclamation de l'élection du président

Madame Patricia BREMOND a été proclamée présidente et a été immédiatement installée.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de Madame Patricia BREMOND élue présidente, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt.

Le président a rappelé qu'en application de la délibération antérieure, la communauté dispose, à ce jour, de 6 vice-présidents.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 3
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 31
- f. Majorité absolue ⁴ 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Lionel BOUNIOL.....	31	Trente et un

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier vice-président

Monsieur Lionel BOUNIOL a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Élection du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 35
- f. Majorité absolue ⁴ 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PIC Jérémy.....	30	Trente
POUGNET Nicolas.....	5	Cinq.....

3.2.2. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

Monsieur Jérémy PIC a été proclamé deuxième vice-président(e) et immédiatement installé.

3.3. Élection du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 36
- f. Majorité absolue ⁴ 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
POUGNET Nicolas.....	4.....	Quatre.....
REY Pierre.....	32.....	Trente deux.....

3.3.2. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

Monsieur Pierre Rey a été proclamé(e) troisième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.4. Élection du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 31
- f. Majorité absolue ⁴ 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BIZY Dominique.....	6.....	Six.....
CASTAN Michèle.....	1.....	Un.....
FOLCHER Olivier.....	24.....	Vingt-quatre.....

3.4.2. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

Monsieur Olivier FOLCHER a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 34
- f. Majorité absolue ⁴ 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FALCON Albert.....	34.....	Trente-quatre.....

3.5.2. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

Monsieur Albert FALCON a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 36
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 36
- f. Majorité absolue ⁴ 19

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BIZY Dominique.....	8.....	Huit.....
ITIER Jean-Paul.....	28.....	Vingt-huit.....

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Monsieur Jean-Paul ITIER a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

